ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ SAINT-PAUL

Guide de versement de document aux archives

- À moins d'avis contraire, les documents sont gardés dans le bureau <u>pour</u> <u>une durée de trois ans.</u> Ils sont ensuite versés aux archives ou détruits selon les directives indiquées dans le Calendrier de conservation.
- Seuls les documents <u>originaux</u> doivent être versés aux archives. Les copies peuvent être détruites à l'échéance de leur utilité courante comme indiqué dans le Calendrier.

Bureau des admissions, du registraire et des services étudiants (BARSE)

Règle et liste des documents à archiver :

Pour les archives de l'USP :

1.2 -- Méthodes et procédures de l'unité administrative (Document essentiel)

4.1 -- Bourses d'admission et bourses d'excellence (Document essentiel) (Listes d'étudiants et documents relatifs à une bourse accordée ou non.)

4.4 -- Annuaire général, calendrier universitaire et programmes de cours

(Document essentiel)

4.5 -- Syllabus

4.6 -- Guide d'information générale et guides aux étudiants

Pour les archives du BARSE :

(La gestion des dossiers suivants assurée par le Bureau du BARSE)

4.10 -- Thèse acceptée

(Pour utilité courante -- une copie est déposée au répertoire de l'U.O. -- détruire par la suite.)

4.12 -- Dossier scolaire de l'étudiant

(Confidentiel)

(Admission, notes, cardex, etc.)

4.13 -- Fraude scolaire incluant plagiat

(Confidentiel)

Des boîtes vous seront remises en temps opportun pour procéder au versement de vos dossiers aux archives. Vous pouvez ajouter à votre versement, des dossiers contenant tout autre document dont vous jugez l'archivage important.

Documents et dossiers

- i. Ranger les documents dans le dossier selon un ordre chronologique (le plus récent à l'avant).
- ii. Enlever les trombones et élastiques (l'usage d'agrafes est permis).
- iii. Ne pas utiliser de reliure à anneaux.
- iv. Éviter de trop remplir chaque dossier (maximum 1 pouce).

Identification

- Indiquer la règle et le titre du dossier selon la liste ci-contre, en évitant la mention « divers ».
- Indiquer les dates du plus ancien et du plus récent document que contient le dossier.
- iii. Ne pas utiliser de sigle ou d'acronyme.

Boîtes

- i. Numéroter provisoirement les boîtes.
- ii. Vous trouverez sur la page Intranet de la bibliothèque, un <u>Bordereau de versement</u> à remplir pour chacune des boîtes.
- iii. Inscrire le titre des dossiers dans l'ordre dans lequel ils sont classés dans la boîte.
- iv. Indiquer si un document est confidentiel ou essentiel.
- v. Le bordereau doit être envoyé par courriel à : <u>archives@ustpaul.ca.</u>
- vi. Une copie du bordereau doit accompagner chacune des boîtes lors du versement.

